

DEC 25/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 25/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 13464



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 21 septembre 2018
(OR. en)**

12427/18

FIN 707

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 septembre 2018
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 25/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 25/2018.

p.j.: DEC 25/2018



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 21, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 25/2018

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

ARTICLE - 21 02 09 Programme panafricain visant à soutenir la stratégie commune Afrique-UE	CP	-31 360 225,00
--	----	----------------

POSTE - 21 02 77 31 Projet pilote — Santé pour tous — Health for All	CE	-1 200 000,00
	CP	-639 775,00

POSTE - 21 02 77 32 Action préparatoire — Jeunes volontaires européens au service du développement	CE	-1 000 000,00
	CP	-500 000,00

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-47 800 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	50 000 000,00
	CP	32 500 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

21 02 09 - Programme panafricain visant à soutenir la stratégie commune Afrique-UE

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2018

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	105 041 165,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	105 041 165,00
4 Crédits déjà utilisés	33 952 966,40
5 Crédits disponibles (3-4)	71 088 198,60
6 Prélèvement proposé	31 360 225,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	39 727 973,60
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	29,86 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

L'excédent sur cette ligne budgétaire vient du fait que l'Union africaine (UA), en tant qu'agence d'exécution, a accumulé les retards dans l'attribution des bourses de recherche de l'Union africaine. La passation des contrats n'interviendra que fin décembre 2018 et aucun paiement n'est donc prévu avant 2019.

En outre, pour le projet «Dépenses d'appui à l'Union africaine - 3», la mise en œuvre du programme de travail annuel 2018 indique que les dépenses éligibles engagées par la Commission de l'UA sont moins élevées que prévu.

I.2

a) Intitulé de la ligne

21 02 77 31 — Projet pilote — Santé pour tous — Health for All

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2018

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 200 000,00	850 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 200 000,00	850 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	210 225,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 200 000,00	639 775,00
6 Prélèvement proposé	1 200 000,00	639 775,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	100,00 %	75,27 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/09/2018	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Comme elle l'a indiqué dans sa lettre sur l'exécutabilité des amendements adoptés par le Conseil et le Parlement européen lors de leur lecture du projet de budget (PB) 2018, la Commission, bien qu'elle reconnaisse la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la santé de la population togolaise, ne sera pas en mesure de poursuivre la mise en œuvre du projet pilote en 2018.

La pérennité de l'action telle que mise en œuvre par les organisations non gouvernementales concernées [Aimes-Afrique (Togo) et Aktion-PiT-Togohilfe.V. (Allemagne)] pose notamment question, n'étant pas suffisamment alignée sur la politique nationale de santé. Un financement supplémentaire de l'action engagée n'éliminerait pas ce risque et n'est donc pas considéré comme justifié.

En outre, la Commission manque d'expertise dans le domaine de la santé au sein de la délégation de l'UE au Togo, du fait de la taille modeste de cette délégation. Il est donc difficile d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet, ce qui fait peser un risque supplémentaire sur sa bonne gestion financière.

I.3

a) Intitulé de la ligne

21 02 77 32 - Action préparatoire — Jeunes volontaires européens au service du développement

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2018

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 000 000,00	500 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 000 000,00	500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 000 000,00	500 000,00
6 Prélèvement proposé	1 000 000,00	500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	100,00 %	100,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/09/2018	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Comme elle l'a indiqué dans sa «Réponse à la liste des projets de propositions pour les projets pilotes et les actions préparatoires dans le budget 2019», la Commission ne sera pas en mesure de mettre en œuvre l'action préparatoire en 2018.

Dans le contexte des propositions pour le futur cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission a proposé de consolider le corps européen de solidarité [COM (2018) 440], et notamment d'intégrer à celui-ci l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE. La grande majorité des actions des volontaires de l'aide de l'Union sont déjà axées sur l'aide humanitaire et le développement (c'est-à-dire la réduction des risques de catastrophe et la mise en relation de l'aide d'urgence, de la réhabilitation et du développement). En outre, la Commission a proposé que le futur corps européen de solidarité crée des opportunités de volontariat correspondant aux objectifs des politiques d'action extérieure, notamment de la politique de développement.

En outre, tant dans le cadre du corps européen de solidarité que de l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE (en l'état actuel des choses), les activités sont menées dans le cadre de procédures rationalisées (appels à propositions, régime d'assurance, formation préalable des volontaires avant leur affectation), que ce soit indirectement par l'intermédiaire des agences nationales dans les États membres, ou directement, par l'intermédiaire de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), lorsque celle-ci est mandatée à cet effet. La mise en œuvre d'une action préparatoire en dehors de l'initiative actuelle ou de la future architecture du corps européen de solidarité ne serait pas justifiée.

Par conséquent, bien que la Commission soutienne l'idée d'encourager le volontariat des jeunes Européens en faveur du développement, elle estime qu'il a déjà été amplement pourvu aux actions privilégiant l'aide humanitaire et le développement menées dans le cadre de l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE et qu'il continuera d'en être ainsi dans le prochain CFP.

I.4

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	344 600 000,00
2 Virements	-171 697 884,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	172 902 116,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	172 902 116,00
6 Prélèvement proposé	47 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	125 102 116,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	13,87 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union, lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2018

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 026 028 642,00	1 040 825 501,00
2 Virements	174 294 634,00	232 500 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 200 323 276,00	1 273 325 501,00
4 Crédits déjà utilisés	1 148 694 634,00	965 716 318,81
5 Crédits disponibles (3-4)	51 628 642,00	307 609 182,19
6. Renforcement demandé	50 000 000,00	32 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	101 628 642,00	340 109 182,19
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	4,87 %	3,12 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	314,12	91 116,59
2 Crédits disponibles à la date du 17/09/2018	314,12	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

La coalition emmenée par l'Arabie saoudite a entamé, en juin 2018, une opération militaire pour reprendre la ville et le gouvernorat de Hodeidah. Étant donné que plus de 80 % des aides alimentaires et autres destinées au Yémen transitent par le port de Hodeidah, cet événement a eu rapidement un effet catastrophique sur la situation humanitaire dans le pays. Des civils ont été pris au piège des combats tandis que des marchés, des hôpitaux et des écoles ont été bombardés. Cela a provoqué des mouvements de population (selon l'ONU, on estime à 50 000 le nombre de Yéménites nouvellement déplacés depuis que les combats ont débuté au mois de juin) tandis que le fonctionnement du port a été gravement altéré, ce qui s'est traduit, pour les produits de première nécessité, par des perturbations de l'approvisionnement et une augmentation des prix.

Le plan de réponse humanitaire de l'ONU de 2018 pour le Yémen, d'un montant de 2,96 milliards d'USD, n'est actuellement financé qu'à hauteur de 65 %.

En sus des 77 millions d'EUR déjà programmés pour cette crise en 2018, un montant de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé pour répondre aux nouveaux besoins humanitaires engendrés par l'opération militaire de Hodeidah et à ceux amplifiés par celle-ci.

Ces fonds permettront de soutenir des interventions multisectorielles et intégrées portant sur tous les principaux aspects de la crise: l'alimentation, la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau, les installations sanitaires, l'éducation et la protection.

L'aide de l'UE sera destinée de façon prioritaire aux endroits où les besoins vitaux sont les plus pressants:

- 1) les zones de conflit actif et les populations piégées dans les zones de conflit;
- 2) les zones qui accueillent un grand nombre de personnes nouvellement déplacées;
- 3) les zones où la malnutrition, l'insécurité alimentaire ou le risque d'épidémie atteignent un niveau élevé.

Un montant de 32,5 millions d'EUR en crédits de paiement est également demandé pour couvrir le préfinancement nécessaire en 2018.

Au 10 septembre, le taux d'exécution global des crédits inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) s'établissait à 96 % pour les engagements et à 75 % pour les paiements. Le solde, soit 42 millions d'EUR, figurant dans la réserve opérationnelle doit être préservé pour permettre de faire face aux crises urgentes jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a cherché des crédits disponibles auprès d'autres domaines politiques de la rubrique 4 et a pu en trouver à hauteur de 2,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 32,5 millions d'EUR en crédits de paiement. Par conséquent, la Commission sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 47,8 millions d'EUR en crédits d'engagement.